



MAIRIE
DE
SICHAMPS

Sichamps, le 14 Février 2023

REÇU LE
22 FEV. 2023
DDT-SAUH-BDSP

Monsieur le Maire
de
58 700 SICHAMPS

à

DDT 58
Bureau Droits des Sols et Publicité
2, rue des Pâtis
BP 30069
58 020 NEVERS Cedex

*Objet : PC 058 218 22 A0007 – Construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Prémery.
Affaire suivie par M^{me} DENIAUX.*

Madame,

J'accuse réception du dossier de consultation des personnes publiques intéressées relatif à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur la Commune de Prémery.

Je viens par la présente vous indiquer que la commune de Sichamps que je représente émet un avis favorable à ce projet.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.



Le Maire,

L. JAILLOT
L. JAILLOT